
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 29 janvier 2021

Contact presse :

06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Circulation active du COVID-19 et de ses variants : Mayotte face à une situation préoccupante

Face à la dégradation de la situation sanitaire, décision a été prise de confiner depuis, hier soir, les communes de Pamandzi, Dzaoudzi-Labattoir et Bouéni où les taux d'incidence sont particulièrement élevés, et ce pour une période indéterminée.

Ces mesures doivent permettre de freiner la diffusion des variants du COVID-19 sur le territoire et d'éviter une saturation hospitalière afin que tous les patients dont l'état de santé l'exige puissent être accueillis au CHM – aux urgences, en médecine, en réanimation, en pédiatrie - dans de bonnes conditions de sécurité et de qualité des soins.

Circulation de 2 variants du COVID-19 à Mayotte

D'après les derniers prélèvements reçus hier soir de l'Institut Pasteur, 15 nouveaux cas du variant 501_V2 (Afrique du Sud) ont été recensés à Mayotte, soit un total de :

- 78 cas du variant 501_V2 (Afrique du Sud) chez des voyageurs revenant des Comores et chez des personnes n'ayant pas voyagé
- 1 cas du variant VOC 202012/01 (Royaume-Uni) chez une personne revenant de Dubaï.

La plateforme de contact-tracing de l'ARS et de la CSSM met tout en œuvre pour vérifier que ces personnes (qui avaient déjà reçu les consignes d'isolement au moment de l'annonce de leur positivité) aient bien respecté la septaine durant leur période de contagiosité.

Même si rien n'indique à ce stade que ces nouveaux variants entraîneraient une augmentation de la gravité de l'infection, ils sont plus contagieux. C'est pour cette raison que le **respect immédiat de l'isolement** est impératif chez toute personne présentant des symptômes évocateurs, chez tout cas confirmé de Covid19 et chez toute personne contact d'un cas confirmé. Il s'agit d'éviter à tout prix la propagation de la maladie dans le département.

Renforcement des capacités hospitalières au CHM pour accueillir le flux de patients

Face au nombre de passages aux urgences nettement plus élevé que lors de la 1ère vague et à une hausse générale des hospitalisations notamment dans le service de médecine, le centre hospitalier de Mayotte (CHM) et l'ARS, en accord avec le président de la commission médicale d'établissement et les représentants de la communauté hospitalière, ont activé le niveau 1 du plan de gestion des tensions hospitalières (PGTSSE).

L'activation du niveau 1 du « plan de mobilisation interne » au CHM conduira, dans les jours à venir, à plusieurs ajustements :

- augmentation des **capacités hospitalières** :
 - passage d'une capacité de 16 lits à une trentaine de lits en réanimation, grâce à la mobilisation du service de santé des armées (5 lits et 30 soignants), complémentaires de nos propres moyens de réanimation
 - renforcement des capacités de prise en charge aux urgences de Mamoudzou
 - doublement du nombre de lits de médecine pour l'accueil des patients COVID+ (40 lits)
- **augmentation des places de HAD** (Hospitalisation à Domicile) pour les cas moins graves (COVID+ et COVID-)

- **renforcement de la régulation du Centre 15** avec le concours des internes
- **mobilisation de la réserve sanitaire** à partir de dimanche 31 janvier (30 personnes dont plusieurs infirmiers de réanimation et d'urgence)
- **réorganisation de l'accueil des centres médicaux de référence** avec le renforcement du personnel soignant pour les zones COVID +, tout en poursuivant l'entrée des patients chroniques
- **renforcement des évacuations sanitaires** vers La Réunion pour les patients COVID – (en priorité)

Un niveau supplémentaire du plan de gestion des tensions hospitalières pourrait être déclenché dans les prochains jours.